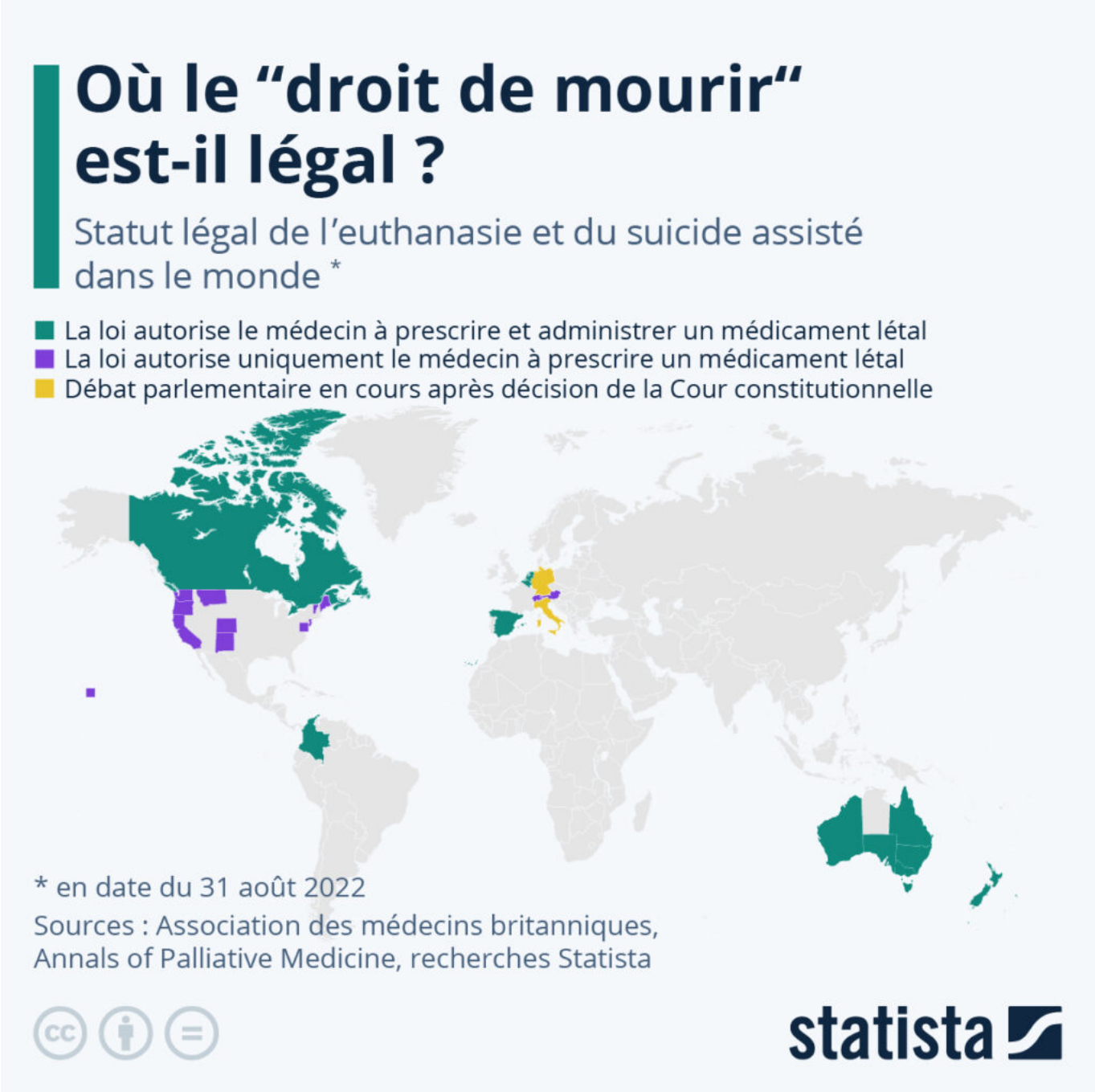
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 16 septembre 2022

Où le « droit de mourir » est-il légal ?



Dans le monde, peu de pays ont légalisé l’euthanasie, bien que leur nombre soit en augmentation ces

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 16 septembre 2022

derniers temps. Le suicide assisté par médicaments et l'euthanasie – pour laquelle le médecin administre les médicaments létaux sur demande – sont tous deux légaux aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg depuis les années 2000 et sont pratiqués depuis les années 1980 en Suisse, qui n'autorise que le premier cas de figure. La Colombie a légalisé l'euthanasie en 2015 et le suicide assisté cette année, et les deux formes sont également autorisées au Canada depuis 2015.

Plus récemment, au cours des deux dernières années, l'Espagne, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande ont légalisé l'euthanasie et le suicide assisté. Des lois similaires sont également entrées en vigueur dans plusieurs États australiens, à commencer par le Victoria en 2019 et l'Australie-Occidentale en 2021. Les autres États du pays, à l'exception du Territoire du Nord, introduiront ces lois dans le courant de l'année 2022 et jusqu'en 2023.

Aux États-Unis, les premiers États à avoir légalisé l'euthanasie ont été l'Oregon en 1994, le Washington en 2008, le Montana en 2009 (par décision de la Cour suprême) et le Vermont en 2013. Le nombre d'États ayant adopté cette pratique a récemment augmenté : la Californie et le Colorado l'ont légalisée en 2016, Hawaï, le New Jersey et le Maine en 2019 et le Nouveau-Mexique en 2021. L'euthanasie active – quand la mort est due à l'administration d'un produit par une tierce personne – reste illégale dans ce pays.

En Italie et en Allemagne, les parlements nationaux se penchent actuellement sur la législation relative à l'euthanasie, après que les cours constitutionnelles des pays respectifs ont statué en faveur des partisans de ce droit. Alors que l'Allemagne refuse toujours l'administration de médicaments létaux malgré la décision de sa plus haute instance judiciaire, un premier patient a pu bénéficier du suicide assisté en Italie en juin dernier.

Tout comme les différentes formes d'aide à mourir, les critères d'admissibilité varient considérablement dans le monde, allant des patients jugés en phase terminale ou souffrant de maladie dégénérative à ceux qui souffrent de douleurs chroniques intenses ou d'autres pathologies considérées comme incurables.

De Claire Villiers pour Statista